

INSTRUCTIONS DE COURSE

Régate Interligue ILCA (ME7)
12 et 13 octobre 2024 – Léry-Poses en Normandie
AO : CD VOILE 27 – Grade 4

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 N.A.
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »
- 1.4 Le règlement national du classement national des coureurs AFLI, le règlement du championnat de Manche Est AFLI et le cahier des charges du championnat de Manche Est AFLI.
- 1.5 La règle de Classe Laser 7 (a) est restreinte comme suit : "une seule personne doit être à bord pendant les courses, dont le nom doit être spécifié sur la fiche d'inscription".

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé au PC Course, salle du Foyer ; ils seront également mis en ligne à l'adresse : www.cdvoile27.fr et sur le Groupe Whatsapp Concurrents : <https://chat.whatsapp.com/K0g1IWFoQdRI93eD29WzRf>

Les avis concernant les réclamations (heures limites, convocations, décisions) figureront exclusivement sur le groupe WHATSAPP, (renvoyant éventuellement, vers jurydecisions.ffvoile.fr), Un affichage « papier », ne sera utilisé qu'en cas de dysfonctionnement.



3.2 Le PC course est situé à la salle du Foyer [téléphone 06.80.21.30.52] [email : adrien.landel@cdvoile27.fr].

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à la cale de mise à l'eau.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	Classe	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
<i>Samedi 12 Octobre 2024</i>	<i>ILCA 7</i>	<i>14h30</i>
<i>Dimanche 13 Octobre 2024</i>	<i>ILCA 6</i> <i>ILCA 4</i>	<i>10h30</i>

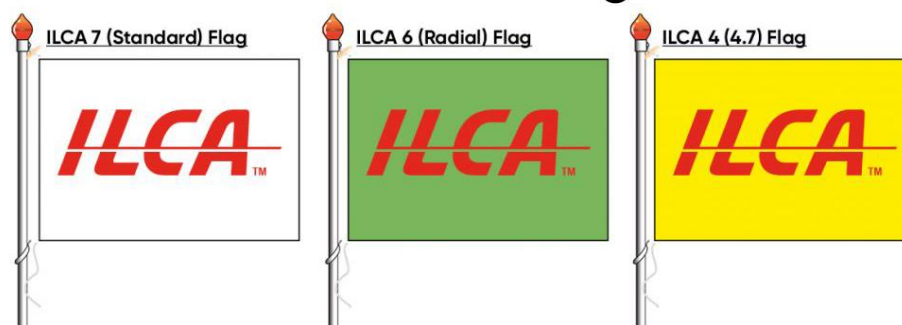
6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.3 Le dernier jour de course programmé, aucune procédure de départ ne sera faite après 15h30

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont

ILCA Class Flags



8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. seront inscrits sur le tableau situé sur le bateau du comité de course.

10. MARQUES

10.1

Départ	Bouée frite verte	Mât du pavillon orange sur bateau CC
Marque n°1	Bouée conique rouge	
Marque n°1 bis	Bouée frite rouge	
Marque n°2	Bouée conique rouge	
Marque n°3	Bouée conique jaune	
Marque n°4	Bouée conique jaune	
Arrivée	Bouée frite jaune	Mât du pavillon bleu sur plate orange
Bouées de changement de parcours	Bouée frite blanche	

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **5 minutes** après son signal de départ sera classé **DNS** sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 s'applique et n'est pas modifiée.

15.2 L'annexe P s'applique dans son intégralité à l'exception de la RCV P5 (Pavillons O et R)

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible
ILCA 7	35 minutes
ILCA 6	
ILCA 4	

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas **10 minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés **DNF** (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le **temps limite de réclamation est de 45 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé salle du Foyer.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé salle du Foyer. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

18. CLASSEMENT

- 18.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand trois courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 Pas d'émargement.
- 19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 N.A

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par un pavillon CDV27, Jury ou sans pavillon.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent se faire connaître auprès du Zodiac SECU GENERAL, NOIR, Pavillon CDV27
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.4 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec le division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

25. PRIX

Des prix seront distribués.

Arbitres désignés :

Président-e du comité de course : VILLETTE Patrick

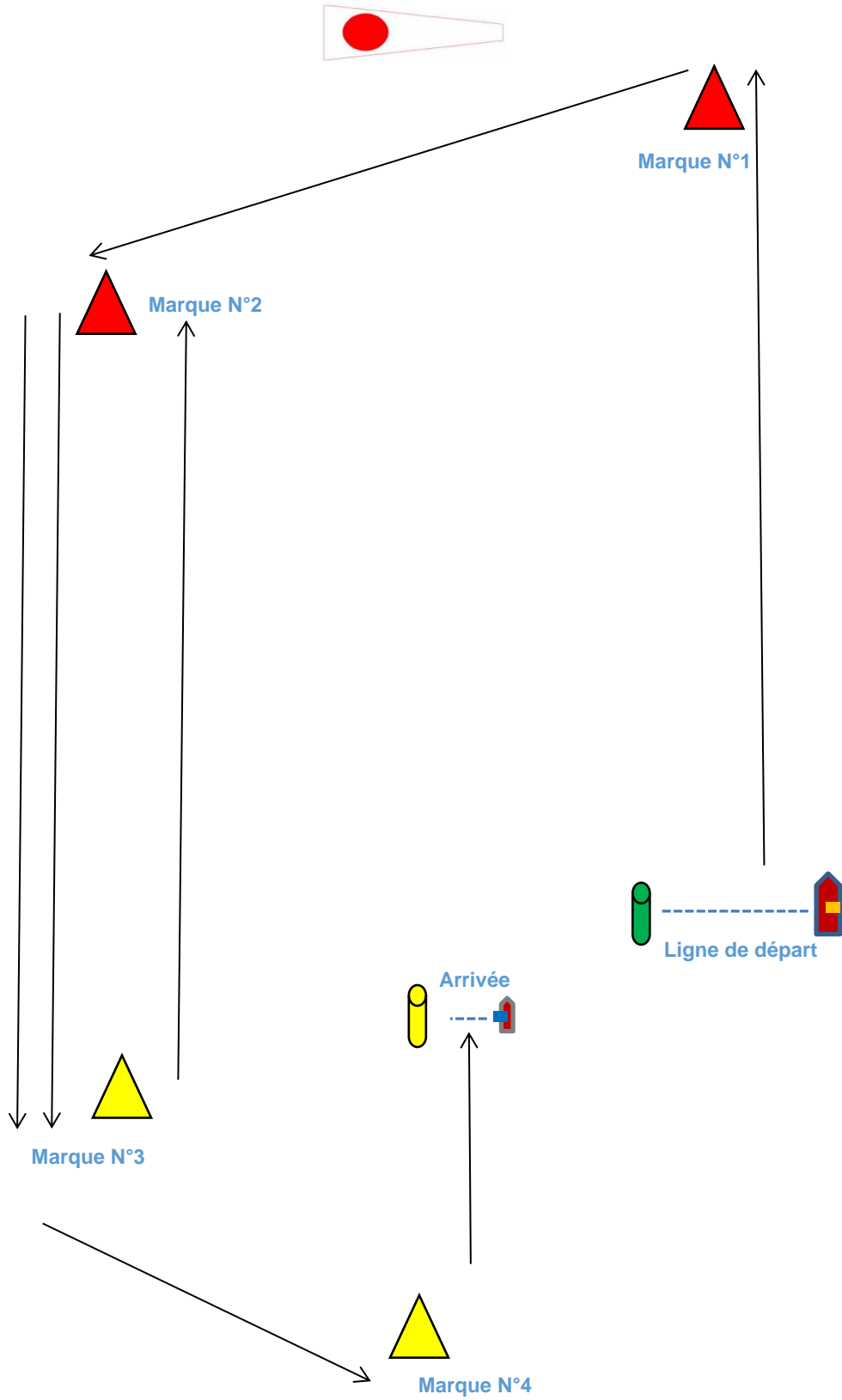
Président-e du jury : BAZIN Antoine

ANNEXE ZONES DE COURSE



ANNEXE PARCOURS

Parcours LONG : Départ – 1 – 2 – 3 – 2 – 3 – 4 – Arrivée
Flamme numérique 1



Parcours COURT : Départ – 1 – 1bis – 1 – 2 – 3 – 4 – Arrivée
Flamme numérique 2

